Eléments ne figurant pas sur le cadastre géoréférencé source, ajoutés de façon indicative

- Bâti récent
- 258 Parcelle modifiée

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Nature de la réservation	Collectivité bénéficiaire	Superficie ou emprise
1	Projet de micro station d'épuration	la commune	1 282 m2
2	Projet de micro station d'épuration	la commune	1 504 m2
3	Création voirie	la commune	5 m de largeur
4	Elargissement voirie	la commune	2 m de largeur

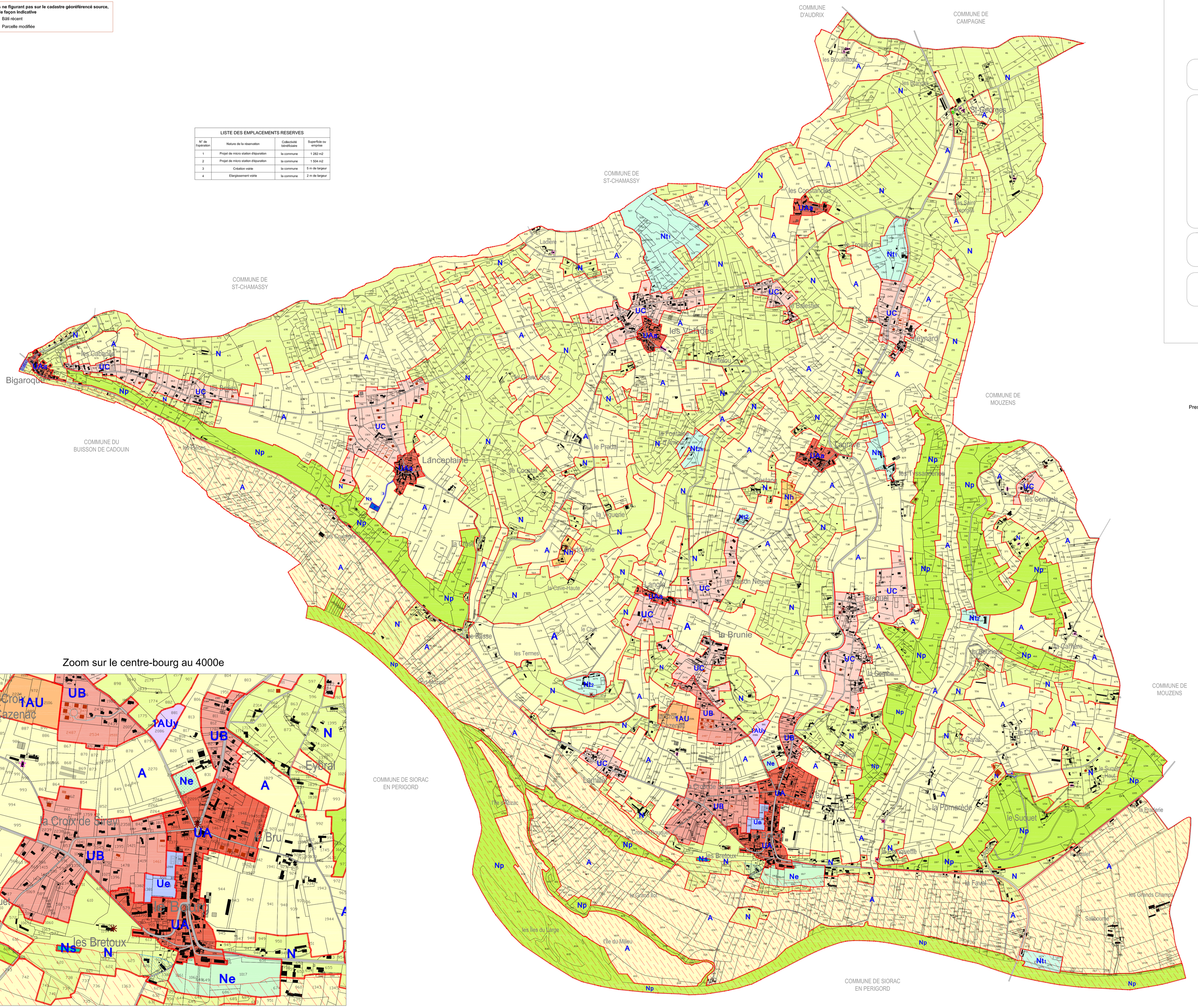

Commune de Coux-et-Bigaroque

PLAN LOCAL D'URBANISME

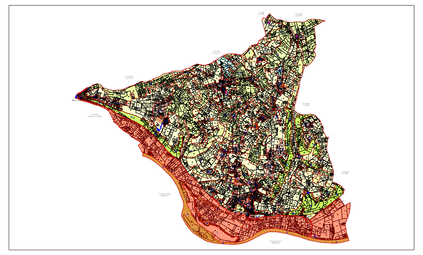

4 - PLAN DE ZONAGE

Echelle: 1/7000ème

PLU arrêté par délibération du Conseil municipal du 9 avril 2015

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du

Mai 2016

Cabinet NOËL
Urbanistes conseil
20 Place Pey-Berland - 33 000 BORDEAUX
05 56 48 28 55 - noel.urbaniste@gmail.com

LEGENDE

Prescriptions édictées par le P.L.U

Limite de zones

Zones urbaines :

- UA : Zone urbaine centrale du bourg
  - UAa : Secteur des noyaux bâtis anciens des hameaux
- UB : Zone urbaine d'extension du bourg et des hameaux
- UC : Zone urbaine de moindre densité
- UE : Zone urbaine d'équipements
- 1AU : Zone à urbaniser
- 1AUy: Zone à urbaniser à vocation d'activités

Zones agricoles et naturelles :

- A : Zone à vocation agricole
- Np: Zone naturelle de stricte protection
- N : Zone naturelle
  - Nh: Secteur d'habitat isolé
  - Nt : Secteur de camping et d'accueil touristique
  - Ne : Secteur d'équipements
  - Ns : Secteur de station d'épuration

Autres :

Emplacement réservé

Eléments classés au titre de l'article L.123-1-5 III-2°

Elément patrimonial

Arbre remarquable

Bâtiments classés au titre de l'article L.123-1-5 II (changement de destination)

Report approximatif du Plan de Prévention des Risques Inondations (se reporter au dossier de PPRI à l'annexe 6.3 du dossier de PLU)

Zone rouge du PPRI

Zone bleue du PPRI